

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la Séance du lundi 22 mai 2017

°_°_°_°_°

L'an deux mille dix-sept, le **22 mai à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 15 mai 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Philippe DALLIER, Sénateur-Maire**, lequel a désigné Mme Karine SARIKAS, Secrétaire de Séance.

Présents :

M. PHILIPPE DALLIER, MME KATIA COPPI, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, MME SOPHIE DUBOSC, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME JACQUELINE DURAND, MME SABRINA ASSAYAG, M. JACKIE SIMONIN, M. RENE RAPELLIN, MME THERESE HOUET, M. PHILIPPE BOUTIGNY, MME ANNE-MARIE LEPAGE, M. NICOLAS MARTIN, MME KARINE SARIKAS, M. MICHAËL BOUAZIZ, MME MAGUY SOUM, M. CHRISTIAN FAVIEN, MME CHANTAL TROTTET, M. FABRICE CHOLLET, MME PATRICIA CHABAUD, M. THIERRY DE CECCO, MME LAURENCE FOURNIER, M. BERNARD DENY, MME SANDRINE CALISIR, M. THIERRY DELORME, MME BRIGITTE SLONSKI

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

M. Yvon ANATCHKOV donne pouvoir à Mme Katia COPPI, Mme Françoise RAYNAUD donne pouvoir à Mlle Anne-Marie LEPAGE, Mme Geneviève SIMONET donne pouvoir à Mme Annick GARTNER, M. Jean-François CHLEQ donne pouvoir à M. Bernard DENY

Absents excusés :

Absents :

Administration :

M. BONNEAU, Directeur de Cabinet
M. SOLER, Directeur Général des Services
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

20h00, Monsieur le Maire demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, les membres du Conseil Municipal peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 27 février 2017 ainsi que celui du 3 avril 2017.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2017 :

**35 votants – Vote à la Majorité
32 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)**

Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2017 :

**35 votants – Vote à la Majorité
32 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)**

Monsieur le Maire signale que l'Opposition Municipale a adressé trois questions hors délai. Il rappelle les règles fixées par le règlement intérieur du Conseil qui prévoit la possibilité de déposer deux questions maximum au moins trois jours francs avant chaque séance. Dans ces conditions, il invite les élus de l'Opposition à soumettre leurs questions au Conseil Municipal du mois de juin.

2017.00044 - Garantie d'emprunt accordée à la SA OSICA pour la construction de 10 logements situés 2 - 4 allée Olivier

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE indique que la société OSICA, qui va construire 10 logements au 2-4 allée Olivier, sollicite une garantie d'emprunt à la Commune. Le montant total s'élève à 1 049 627 €. Monsieur CARBONNELLE précise qu'il s'agit de différents emprunts qui s'étalent entre 40 et 60 ans avec un taux variant de 0,55 % à 1,86 %.

En contrepartie, la Commune disposera de deux logements au titre du contingent municipal.

35 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00045 - Constatation de la désaffectation de l'usage public d'une partie de terrain de la parcelle C189 à l'angle de l'avenue de Rome et de l'allée du Luxembourg

Lecture de la délibération par M. SARDA

35 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00046 - Déclassement d'une partie de terrain de la parcelle C 189 à l'angle de l'avenue de Rome et de l'allée du Luxembourg

Lecture de la délibération par M. SARDA

35 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00047 - Cession d'une partie de terrain de la parcelle C 189 à l'angle de l'avenue de Rome et de l'allée du Luxembourg au profit de la SCCV LES BERGES DE L'OURCQ

Lecture de la délibération par M. SARDA

35 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00048 - Approbation de l'avenant n°3 à la concession d'aménagement relative à la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine de la ville des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. SARDA

Monsieur le Maire signale que cet avenant consiste à substituer la société SEQUANO Aménagement à la société DELTAVILLE. La fusion des deux sociétés a retardé l'achèvement de l'opération d'aménagement; dont l'issue est cependant en bonne voie.

Monsieur DENY indique que le compte-rendu du Comité de Pilotage du 27 avril dernier est très intéressant. L'Opposition Municipale a noté que la Commune bénéficiera d'une subvention de la C.A.F. pour la réhabilitation de l'ancienne colonie de vacances de la Ville de PARIS, ce qui permettrait de réaliser l'opération; bien que le délai de livraison de cet équipement soit retardé.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'Opposition est parfaitement informée du montant des subventions sollicitées dans la mesure où, lorsque la Ville a sollicité la C.A.F., il a été proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le principe. Pour autant, il reconnaît que le niveau de subvention est plus important que celui prévu initialement dans le Traité de Concession.

S'agissant du retard dans l'achèvement des travaux, Monsieur le Maire précise que l'absorption de DELTAVILLE par SEQUANO Aménagement a certainement posé quelques problèmes de délai. Par ailleurs, des études techniques complémentaires, réalisées sur le site, ont également entraîné un retard. Cela étant, les travaux devraient commencer en octobre 2017, pour une livraison fin 2018.

Monsieur DENY fait observer que la somme sollicitée en subvention n'est pas forcément la somme attribuée.

Monsieur le Maire répond qu'il y a rarement de mauvaises surprises avec la C.A.F.; laquelle a toujours honoré ses engagements, soit pour des travaux de construction (exemple *A Petits Pas*) soit pour des travaux rénovation d'établissements de la petite enfance.

35 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00049 - Signature d'une convention de participation financière de la commune des Pavillons-sous-Bois au fonctionnement des classes élémentaires sous contrat d'association avec l'Etat du Groupe Scolaire de l'Alliance des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que cette délibération est une nouveauté par rapport aux années précédentes. En effet, chaque année, l'Exécutif Municipal attribue à l'école de l'Alliance une subvention, calculée sur le nombre d'élèves habitant la Ville et fréquentant l'école, par rapport à une somme calculée en fonction du coût que représente la scolarisation d'un enfant en maternelle ou en primaire dans la Commune. Jusqu'à présent la Trésorerie de Bondy s'était contentée de cette délibération qui attribuait la subvention. Dorénavant, il est demandé à la Commune de contractualiser avec l'école de l'Alliance pour le versement de cette subvention.

Monsieur le Maire rappelle que la loi fait obligation aux communes de subventionner une école privée sous contrat pour les enfants résidant sur son territoire.

35 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00050 - Signature de la convention relative à l'utilisation des espaces partagés du Collège Anatole France

Lecture de la délibération par Mme COPPI

Monsieur le Maire remercie Madame la Principale du Collège Anatole France qui a souhaité initier cette démarche en permettant notamment à des associations, telle que l'A.S.P. d'utiliser les locaux du Collège, dans un contexte encadré.

Monsieur DENY observe que la possibilité de partager ces espaces est une belle opportunité offerte à la ville des Pavillons-sous-Bois; le Conseil Municipal peut, en effet, reconnaître la grande volonté de la Principale d'ouvrir les espaces du Collège à des associations locales.

Malgré tout, l'Opposition remarque qu'il s'agit d'une convention type qui n'est pas forcément adaptée à la situation de la Ville. En effet, il n'existe pas de P.R.E (*Programme de Réussite Educative*) aux Pavillons-sous-Bois; et, s'il en existait un, il serait intéressant de savoir qui le fait fonctionner. De plus, l'Opposition Municipale n'a pas connaissance des actions qui seraient envisagées dans le cadre de ce programme.

Dans ces conditions, l'Opposition Municipale souhaite que cette convention soit reportée au prochain Conseil Municipal, pour permettre à la Commission « *Enseignement* », prévue le 1^{er} juin, de discuter sur son contenu.

Madame COPPI confirme que cette affaire aurait dû être discutée en Commission « *Enseignement* ». Cependant, elle fait remarquer que la Principale du Collège a exceptionnellement accepté d'accueillir l'association A.S.P. dans ses locaux depuis début mai.

C'est pourquoi, l'Exécutif Municipal a souhaité délibérer sur cette convention le plus rapidement possible afin de sécuriser juridiquement l'occupation des locaux par l'A.S.P..

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une mise à disposition de locaux; le contenu de la convention peut toujours être débattu ou être modifié. L'essentiel est de couvrir juridiquement l'ensemble des acteurs concernés par cette convention.

35 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00051 - Attribution d'un complément de subvention à l'Union Française des Anciens Combattants (U. F. A. C.) – Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que ce complément de subvention est destiné à couvrir les dépenses d'assurance des locaux de cette association, qui n'avaient pas été prises en compte dans le montant initialement attribué par le Conseil Municipal.

35 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00052 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de la rénovation des vestiaires des tribunes situés au stade Léo Lagrange

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que les crédits destinés à la rénovation des vestiaires ont été inscrits au Budget Primitif 2017. La Commune, qui espère réaliser les travaux cette année, sollicite une subvention du Conseil Régional.

Monsieur DENY précise que le montant sollicité n'est pas forcément celui qui sera octroyé.

Monsieur le Maire répond que les règles en matière de subventions sont connues; qu'il s'agisse de la C.A.F. ou du Conseil Régional d'Ile de France. Il invite les élus de l'Opposition à rechercher les délibérations concernées qui décrivent précisément les modalités d'attribution de ces subventions.

35 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00053 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de France dans le cadre du remplacement de la couverture des terrains de tennis couverts, situés au stade Léo Lagrange

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que le montant prévisionnel des travaux est de 125 000 € H.T..

35 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00054 - Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport dans le cadre du remplacement de la couverture des terrains de tennis couverts, situés au stade Léo Lagrange

Lecture de la délibération par M. le Maire

35 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00055 - Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain dans le cadre de l'achat de véhicules électriques et de bornes de recharge

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif 2017 prévoit l'acquisition d'un certain nombre de véhicules électriques (type ZOÉ). La Métropole du Grand Paris subventionne ce type d'acquisition; ce qui ramènerait le coût d'un véhicule, toute subvention déduite, à près de 4 300 €.

35 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00056 - Signature d'une convention « tiers-payant » pour les actes et soins dentaires avec l'association Inter-AMC

Lecture de la délibération par Mme CUMIN

35 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00057 - Signature d'un protocole « tiers-payant » pour les soins dentaires, prothèses et orthodontie avec la CCMO Mutuelle

Lecture de la délibération par Mme CUMIN

35 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00058 - Motion contre la disparition de seize commissariats de plein exercice

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que les Maires de Seine-Saint-Denis ont été alertés par les syndicats de Police d'une grande réorganisation des commissariats du Département. Cette réorganisation vise à supprimer certains commissariats de plein exercice, sans aucune concertation préalable avec les élus locaux.

Dans cette perspective, un commissariat, qui disposait d'un commissaire pour le diriger et d'un certain nombre d'agents ou officiers, sera, à l'avenir, rattaché à un autre commissariat, ce qui implique la suppression du poste de commissaire et une réorganisation des effectifs et de la hiérarchie.

S'agissant de la commune Les Pavillons-sous-Bois, dépendant du commissariat de Bondy, cette réorganisation n'aura pas d'impact direct.

Pour autant, Monsieur le Maire rappelle qu'il a saisi, à plusieurs reprises, les différents Ministres de l'Intérieur pour leur demander un redécoupage des circonscriptions de Police afin d'étudier dans quelle mesure la Commune pourrait être rattachée, non plus au commissariat de Bondy, mais à celui de Livry-Gargan, récemment construit aux portes des Pavillons-sous-Bois.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une réorganisation globale de ces commissariats, il serait opportun d'étudier la demande formulée par la Commune.

En outre, il est signalé que les maires des 40 communes du Département ont fait délibérer leur Conseil Municipal afin de demander au Gouvernement de bien vouloir sursoir à toute décision et organiser la concertation avec les syndicats de Police, mais également avec les élus locaux.

Monsieur DENY fait remarquer que la motion présentée au Conseil Municipal est totalement datée, compte tenu du changement de Gouvernement.

Il note que la méthode est effectivement contestable car aucune concertation préalable n'a été engagée; le sentiment général était que la Préfecture de Police avait travaillé en catimini et souhaitait passer à la hussarde cette mesure.

Depuis le changement de Ministre, et la nomination d'un nouveau Préfet de Police, il a été annoncé que cette proposition fera l'objet de discussions.

Pour autant, l'Opposition Municipale considère qu'une réorganisation des commissariats en Seine-Saint-Denis est souhaitable; le fait qu'il y ait dans certaines circonscriptions de Police des commissariats de plein exercice et d'autres subdivisionnaires n'est pas forcément une catastrophe en soit. Tout dépend des buts recherchés, des moyens mis en place et de l'organisation globale de la Police sur la Métropole du Grand Paris.

Il rappelle que Monsieur Nicolas SARKOZY avait mis en place une Police d'agglomération en 2010 afin de mutualiser les moyens, de protéger le Stade de France, et pour que les procédures puissent se poursuivre sans blocage de part et d'autre du Périphérique. Malheureusement, force est de constater que les moyens sont toujours inéquitables entre les commissariats de secteur à Paris *intra-muros* et en banlieue.

Monsieur DENY rappelle également que la politique du Gouvernement de Monsieur SARKOZY a conduit à supprimer 13 000 postes de policiers et gendarmes, et à la fermeture de nombreuses écoles de Police. De plus, les services de renseignement territorialisés ont été démantelés, ce qui a fait perdre de la connaissance de terrain très précieuse, notamment pour combattre les attaques terroristes. Enfin, l'action du précédent Gouvernement de Droite a conduit à la suppression de la Police de Proximité, remplacée par une Police de proche action.

En revanche, les Gouvernements de 2012 à 2017 ont permis la réouverture d'écoles de Police, pour y former de nouveaux fonctionnaires, et retrouver les effectifs d'avant 2012. A titre d'exemple, en 2012, il n'y a eu que 488 policiers formés contre 4 600 à partir de 2016 et autant en 2017; 8 837 postes nouveaux ont ainsi été créés entre 2013 et 2017.

Il ajoute que si les statistiques de la délinquance ne cessent de grimper en Seine-Saint-Denis, il serait bien que l'Opposition Municipale en dispose.

L'Opposition Municipale s'associe donc à la demande de concertation avant toute refonte de la carte des commissariats. Il ajoute que Madame Thomassin, Maire de Bondy, a adressé un courrier à Monsieur Matthias FEKL (ancien Ministre de l'Intérieur) concernant le Commissariat de Bondy et sa nécessaire rénovation/restructuration, d'autant qu'il semblerait qu'il soit un des commissariats tête de réseau dans le projet de la Préfecture de Police.

Pour toutes ces raisons, l'Opposition Municipale émet un refus de vote.

Monsieur le Maire indique avoir entendu l'ancien Président de la République annoncer qu'il laissait la France en meilleur état qu'il ne l'avait trouvé. Il a du mal à considérer que cela soit le cas. Au regard de la politique menée en Seine-Saint-Denis, et ce malgré les différentes déclarations durant ces cinq dernières années, il s'interroge sur les améliorations qui ont été apportées.

S'agissant des statistiques de la délinquance, il informe les élus que Madame le Commissaire de Police les lui transmet chaque mois. Force est de constater que tout « explose » à nouveau en 2017, comme en 2015. Certes, une légère inflexion a été observée sur les cambriolages en 2015, mais l'année 2017 se présente comme étant pire que celle de 2015.

Quoi qu'il en soit, il ne pense pas que ce projet de redécoupage et de réorganisation des commissariats soit celui de l'ancien Ministre de l'Intérieur.

Enfin, il convient d'observer que l'immense majorité des communes, quelle que soit leur étiquette politique, ainsi que le Conseil Départemental, ont accepté de voter cette motion. Il note que l'Opposition Municipale sera donc la seule à ne pas participer au vote.

32 votants – Vote à la Majorité

32 Pour – 3 Refus de prendre part au vote (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 26 juin 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Sénateur-Maire lève la séance à 20 H 30.

Fait aux Pavillons-sous-Bois le 14 juin 2017.

Le Sénateur-Maire,

Philippe DALLIER